

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 17 juin 2021
Rapporteur :
Monsieur Didier LEROY**

N° 24

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 25/06/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 24/06/2021
(accusé de réception du 24/06/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subventions 2021 Petite Enfance

Le présent rapport a pour objet de proposer au conseil communautaire d'accorder des subventions de fonctionnement aux associations suivantes : « SOS Urgence Garde d'enfants », « Les P'tits Lutins » et « Les Petits Pas » pour un montant total de 17 285,7 €.

Subvention de fonctionnement à l'association « SOS Urgence Garde d'enfants » :

L'association « SOS Urgence garde d'enfants » a pour but d'assurer un dépannage immédiat et temporaire à des parents confrontés à un problème inattendu de garde de leurs enfants : défaillance de la garde habituelle, maladie de l'enfant, rendez-vous imprévus, etc. La participation financière est à l'appréciation de la famille. Ce service fonctionne de 7h30 à 19h du lundi au vendredi pendant la période scolaire. Sur les années précédentes, l'association réalisait en moyenne 950 heures de garde auprès d'environ 200 enfants. En 2020, l'association a dû cesser son activité de mars à septembre du fait de la pandémie. En 2021, l'activité de l'association mobilise 32 adhérentes pour assurer les gardes sur les communes de Quimper, Ergué-Gabéric, Plomelin, Pluguffan, Plonéis, Guengat, Plogonnec. L'association sollicite une subvention de la communauté d'agglomération pour un montant de 500 € au titre de l'année 2021.

Subvention de fonctionnement à l'association « Les P'tits Lutins » :

La convention entre Quimper Bretagne Occidentale et la crèche associative « Les P'tits Lutins » d'Ergué-Gabéric prévoit le versement d'une subvention de fonctionnement annuelle pour le soutien au fonctionnement de la crèche d'une capacité de 20 places. La subvention annuelle est calculée selon le nombre de jours de présence des enfants de l'année N-1. La participation est fixée à 8,37 € par jour et par enfant pour la durée de la convention. En 2020, le nombre de jours de présence enfants s'est élevé à 3 046. La subvention annuelle

2021 est donc de 25 495 €. Un acompte de 18 709,30 € a été versé par Quimper Bretagne Occidentale (correspondant à 50 % du montant de la subvention de fonctionnement de l'année N-1) au début de l'année 2021. Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le versement de 6 785,7 € correspondant au solde de la subvention 2021 à la crèche associative « Les P'tits Lutins ».

Subvention de fonctionnement à l'association « Les Petits Pas » :

Le lieu d'accueil enfants-parents (Laep) « Les Petits Pas » est un lieu de rencontres et de jeux pour les enfants de 0 à 4 ans accompagnés de leurs parents ou des adultes qui en ont la charge. C'est également un espace de parole et de socialisation précoce qui a pour objectif de conforter la relation parent/enfant et dont l'action de prévention est reconnue. La communauté d'agglomération Quimper Bretagne Occidentale a signé avec l'association une convention de fonctionnement. L'EPCI participe au fonctionnement du lieu d'accueil enfants parents « Les Petits Pas » en lui mettant à disposition des locaux sur le quartier de Kerfeunteun à Quimper et en versant une aide financière. Un avenant à cette convention est établi pour le versement de l'aide financière de 2021 d'un montant de 10 000€. Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser Madame La Présidente à signer l'avenant à la convention et d'autoriser le versement de 10 000 € correspondant à la subvention 2021 à l'association gestionnaire du LAEP « Les Petits Pas ».

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'autoriser madame la présidente à signer l'avenant à la convention entre Quimper Bretagne Occidentale et l'association « Les Petits Pas » ;
- 2 - d'attribuer une subvention de 500 € à l'association « SOS Urgence garde d'enfants », une subvention de 6 785,70 € à la crèche associative « Les P'tits Lutins », et une subvention de 10 000 € à l'association « Les Petits Pas » pour leur fonctionnement pour l'année 2021.